

Partage d'Actu!

N° 4 / 16 septembre 2026



Conseil d'administration du 10 septembre 2026

Solidarité POMAS



Devant la tornade d'une intensité exceptionnelle qui a balayé la commune de Pomas le 24 août dernier, le Conseil d'administration du **CDG 11 a souhaité apporter son soutien financier à la commune.** Un don de 5 000 € a été voté à l'unanimité et sera versé à l'Association des Maires de l'Aude qui a activé, avec le soutien de l'AMF, un fonds de solidarité pour recueillir les dons des collectivités territoriales, entreprises et citoyens.

Des **aides individuelles de 1 000 €** seront débloquentes par agent sinistré (qu'il soit agent travaillant à Pomas ou d'une autre collectivité adhérente au CIOS) par le **CIOS**.

Outre ce soutien financier, le CDG et le CIOS assurent **des permanences** dans la commune pour **accompagner les sinistrés dans leurs démarches administratives.**

Et enfin, plusieurs services du CDG se mobilisent pour apporter leur expertise à la commune de Pomas, et notamment :

- **Le service paye** donnera tous les renseignements sur la Paye pour le paiement des heures supplémentaires et le versement d'indemnités aux agents (conformément aux délibérations RIFSEEP).
- **Les services Médecine, Prévention, la psychologue et la Coach** restent disponibles de manière réactive et prioritaire pour les agents de la commune,
- **Le service Archives** propose de rencontrer rapidement la collectivité pour l'aider à élaborer son plan d'action sur la question des archives, en lien avec les archives départementales.

Face à ces moments difficiles, l'élan de solidarité a été au rendez-vous.

Le CDG et le CIOS se sont mobilisés sans hésiter !

Les ressources du CDG 11

Les membres du Conseil d'administration ont adopté le règlement interne des achats ainsi que la mise à jour des conventions de location de salles.

Dans le domaine des **ressources humaines internes**, l'actualisation du tableau des effectifs, le remboursement aux agents des aides du FIPFH ainsi que la convention de mise à disposition d'un agent du CDG au CIOS ont été adoptés.

Contrats PSC Santé / Prévoyance Assurances statutaires

Pour le **contrat Protection sociale complémentaire Santé (MNT)**, le Conseil d'administration a pris acte des hausses décidées par l'État. Ces mesures font suite aux négociations nationales menées en 2025 et s'imposent à toutes les mutuelles. Ces hausses viennent, en ricochet, impacter le contrat du CDG qui subit ainsi **une majoration de 1,9 % sur les tarifs à compter du 01/01/27.**

Concernant le contrat Prévoyance (Relyens), le gel des hausses de cotisation prévu au contrat sur les deux premières années prend fin en 2027.

Toutefois, la sinistralité relevée par l'assureur, et qui reste maîtrisée sur l'année 2025, entraîne une hausse minimale de 5% du montant des cotisations à compter du 01/01/2027.



Sur le contrat **d'assurances statutaires « Petit marché »** (qui concerne les collectivités de moins de 30 agents), **la sinistralité de 113 % relevée par la CNP laissait la possibilité de plusieurs options** (hausse des cotisations de 10 %, diminution des indemnités de 10 % ou un mix des deux). Afin de ne pas pénaliser financièrement les collectivités membres du petit contrat, le Conseil d'administration a adopté **la réduction des indemnités journalières de 10 % sans augmentation, pour 2027, des taux de cotisation qui restent donc inchangés par rapport à 2024/2025.**

Et aussi ...

- Présentation de la méthodologie du projet d'établissement 2026-2032,
- Mise à jour des conventions « Conseil et assistance » et « Paye Multi-collectivités » dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD),
- Renouvellement de l'abonnement du CDG 11 à la banque de données juridiques « BIP »,
- Validation des conventions cadre d'adhésion au service référent signalement du CDG11,
- Approbation des coûts lauréat des concours et examens professionnels organisés par le CDG 11 en 2025 et des tarifs des intervenants extérieur de la Fabrique des métiers,
- Démission d'un membre suppléant du Conseil d'administration, Monsieur RIVEL, maire de Salles d'Aude.

Toutes ces décisions ont été votées à l'unanimité !